

# le Castel

## Conditions générales de vente de la billetterie & Règles générales

La Ville de Châteaubernard, statuant pour le Castel, propose l'achat en temps réel de places de spectacle via son site internet. Qu'il soit effectué au guichet ou en ligne, tout achat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente. Celles-ci s'appliquent de plein droit et sans restriction à toute transaction. Le Castel se réserve la possibilité d'augmenter ou de réduire le nombre de places en vente pour chaque spectacle, à tout moment et sans préavis. Tous les spectacles proposés par la Ville de Châteaubernard au Castel ou en un autre lieu ne font pas obligatoirement l'objet d'une vente en ligne.

### **BILLETTERIE**

#### **Tarification**

Les tarifs sont exprimés en euros, toutes taxes comprises. Ils varient en fonction des spectacles. Le Castel se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment et sans préavis. Ces éventuelles modifications sont sans effet sur le prix des commandes déjà confirmées. Aucun frais de dossier n'est facturé pour l'achat en ligne.

#### **Mode de paiement**

Le paiement au guichet peut s'effectuer en espèces, en carte bancaire ou en chèque à l'ordre de *Régie du Castel*. Le paiement en ligne fait l'objet d'une transaction sécurisée via le site de télépaiement des services publics locaux. Les informations fournies par l'internaute lors de la saisie de ses coordonnées bancaires font l'objet d'un cryptage sécurisé destiné à protéger le plus efficacement possible toutes les données sensibles lors du paiement.

#### **Commande avec paiement immédiat**

La commande est validée par son paiement. Aucune modification, annulation ou réduction de tarif n'est possible par la suite.

Après saisie de sa commande par l'internaute, un e-mail de confirmation contenant le ticket de paiement lui est envoyé. Cette confirmation d'achat en ligne doit être vérifiée dès réception. En cas de difficultés, il convient d'appeler le 05 45 32 76 81 ou d'envoyer un message à [lecastel@mairie-chateaubernard.fr](mailto:lecastel@mairie-chateaubernard.fr). Une permanence téléphonique est assurée les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 17h.

Les billets de spectacle demeurent la propriété du Castel jusqu'à l'enregistrement complet et définitif du paiement. L'achat d'une place de spectacle par internet ne peut être assimilé à une vente à distance et n'est pas sujet à délai de rétractation.

#### **Commande avec paiement différé (options de commande)**

Les options de commande sont conservées 48 heures. Une réservation par internet peut être payée en ligne, par correspondance ou en se déplaçant au guichet du Castel avant l'expiration de ce délai. Au-delà des 48h, si le paiement de la réservation n'a pas été reçu par le Castel, le billet est remis en vente sans relance de notre part. Aucune réservation à paiement différé n'est possible après le huitième jour ouvrable précédant la représentation.

#### **Retrait des billets**

Les billets sont à retirer au guichet du Castel au plus tard 30 minutes avant le début du spectacle. Ils seront remis à l'acheteur sur présentation d'une pièce d'identité. Il convient de s'assurer des jours et horaires possibles de retrait qui peuvent varier en fonction des spectacles.

Les billets sont nominatifs. Ils ne peuvent être repris, échangés, remboursés ou revendus.

Les réservations effectuées à tarif préférentiel sont strictement personnelles et doivent être justifiées au guichet au moment du retrait des places. Un réajustement du tarif est appliqué en cas de non-présentation du justificatif approprié assorti d'une pièce d'identité.

Chaque billet est unique et ne peut donner lieu à duplicata. Dans le seul cas d'un spectacle entièrement numéroté, en cas de perte ou vol de votre billet enregistré auprès des services de police ou de gendarmerie, s'il est possible de retrouver trace de votre réservation, vous pourrez assister au spectacle muni d'un laissez passer exceptionnel.

### **Placement**

Lorsque le placement est numéroté, le module de gestion des places attribue automatiquement les meilleures places restantes dans la zone choisie d'après le plan représentant la salle. Le spectateur conserve le bénéfice de sa place numérotée jusqu'à l'heure prévue du spectacle. Au-delà, le placement devient libre (*voir le § retardataires*).

Lorsque le placement n'est pas numéroté, le spectateur est libre de choisir sa place à son entrée dans la salle. Ne sont pas autorisées les réservations physiques de fauteuils pour plus de deux personnes, dans l'attente de leur arrivée, que celles-ci soient déjà ou non en possession de leur billets.

### **Modification / annulation**

Le Castel se réserve le droit de modifier en cours d'année les tarifs ou conditions de vente, la programmation ou la distribution de ses spectacles. Ces changements restant mineurs, les billets ne sont ni échangés, ni remboursés.

Si un spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, hors entracte, le billet pourra être remboursé au prorata de la durée constatée du spectacle.

En cas d'annulation d'un spectacle du fait du Castel, sauf cas de force majeure auxquels sont expressément assimilés les cas de réquisition des locaux par toute autorité publique pour quelque motif que ce soit, et sauf cas de grève nationale, le billet sera remboursé. Ce remboursement se fera sur demande de l'intéressé jusqu'à la fin de la saison en cours, à compter de la date du spectacle et à l'exclusion de tout autre dédommagement ou indemnité.

La présentation du billet est indispensable pour effectuer tout remboursement.

## **COURTOISIE**

### **Retardataires**

Les spectacles commencent habituellement à l'heure indiquée. Les portes de la salle sont fermées dès le début de la représentation.

Si le spectacle le permet, les retardataires sont introduits dans la salle au moment le moins préjudiciable au public et aux artistes. Ils sont dirigés vers les places les plus accessibles et ne peuvent en aucun cas prétendre à leurs places numérotées.

Si aucune interruption du spectacle n'est possible, les retardataires ne sont pas admis dans la salle.

Dans l'un et l'autre cas, les retardataires ne peuvent prétendre à aucun remboursement ni dédommagement de quelque nature que ce soit.

### **Accessibilité des locaux**

Les salles de spectacle sont d'accès facile pour tous. Des places adaptées peuvent être mises à disposition des personnes à mobilité réduite. Celles-ci sont invitées à le demander dès la réservation afin que leur accueil soit organisé au mieux. La grande salle est équipée d'une boucle sonore.

### **Police de la salle**

Si le Castel ou l'organisateur de la manifestation juge utile, à l'entrée, la mise en place d'un contrôle de sécurité, nécessitant une inspection visuelle ou une fouille des bagages à main ou une palpation par des personnels spécialisés, chaque spectateur est tenu de s'y conformer, sauf à se voir refuser l'accès sans remboursement possible.

Fumer dans l'enceinte du Castel est strictement interdit. Des cendriers sont à la disposition des fumeurs sur les parvis, près de l'entrée. L'usage des stupéfiants est également interdit.

Boissons et aliments ne sont pas autorisés dans les salles de spectacle.

Par respect envers les artistes et le public, les téléphones portables seront complètement éteints et remisés

avant l'entrée en salle, toute source sonore ou lumineuse étant de nature à gêner la qualité du spectacle et le confort de tous.

Tout enregistrement de spectacle est interdit sauf accord express du producteur.

Les photographes professionnels peuvent être autorisés à photographier s'ils respectent les conditions requises par les artistes.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit au public de stationner dans les escaliers et les allées de circulation durant le spectacle.

Les spectateurs sont responsables de tout dommage, direct ou indirect, qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence au Castel. Aucun objet susceptible de présenter un danger pour les personnes ne peut être accepté dans l'enceinte du Castel. Si le propriétaire d'un objet non autorisé refuse de s'en séparer, l'accès de la salle lui est interdit, sans remboursement possible. Tout comportement ou élément visuel ou sonore présentant un caractère raciste ou xénophobe est prohibé.

Une personne en état d'ivresse ou sous l'influence de substance illicite ne pourra pénétrer dans la salle ni prétendre à un remboursement.

Chaque personne accédant à une représentation doit être munie d'un billet et ceci quel que soit son âge.

Ce billet doit être conservé à portée de main pendant toute la durée du spectacle afin de pouvoir être présenté à tout moment.

Il est totalement interdit de vendre ou de distribuer quelque produit, article ou document que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments sans l'autorisation expresse du Castel.

Le Castel se réserve le droit d'exclure des locaux toute personne ayant un comportement nuisant au bon déroulement du spectacle sans que celle-ci puisse prétendre à un remboursement..

Les animaux sont interdits, à l'exception des chiens d'aveugle et des animaux figurant au spectacle.

L'acquisition d'un billet implique une adhésion au règlement intérieur du Castel qui est affiché aux entrées et publié sur son site.

Le Castel pourra faire procéder à l'expulsion de toute personne troublant l'ordre public ou ne respectant pas les dispositions du présent règlement, et ce, sans remboursement possible.

### **Jeune public**

Un mineur de moins de 14 ans ne peut entrer au Castel et assister à un spectacle que s'il est muni d'un billet et accompagné de ses parents ou de leurs représentants majeurs. En salle et partout ailleurs, parc du Castel compris, l'enfant demeure sous la responsabilité de ses parents qui ont un devoir de surveillance, de prévention et de précaution.

Sauf dans le cas d'une représentation à leur intention, il est conseillé de ne pas amener les enfants de moins de 3 ans dans les salles de spectacle.

### **Parkings**

Un plan signalant les possibilités de parking -soit 300 places à moins de 200m de l'entrée du bâtiment - est consultable sur le site internet et au guichet du Castel.

Des places aménagées pour les personnes à mobilité réduite se trouvent à droite du Castel.

Aucun stationnement n'est autorisé sur une quelconque surface en béton lavé, sur les espaces engazonnés, fleuris, arborés ou sur les parterres de galets. Il est naturellement interdit d'y circuler.

Les règles du code de la route s'appliquent à l'intérieur et à l'extérieur des parkings.

Le respect de la tranquillité des riverains ordonne de ne pas se garer rue Prévôtère face au Castel.

La police nationale et/ou la police municipale peuvent être amenées à effectuer des rondes de sécurité. Tout manquement aux règles élémentaires de prudence, de sécurité, de civilité pourra être sanctionné sans autre avertissement.

### **Services divers**

Lorsqu'il est proposé, le service vestiaire du Castel l'est gracieusement. Le Castel ne peut être tenu responsable des pertes, vols ou dommages intervenant dans les vestiaires ou en salle.

Un service de bar peut être proposé dans le hall d'accueil à l'occasion de certains spectacles. Les boissons seront alors dégustées au bar, aucune consommation ne pouvant entrer en salle.

### **Protection des données**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous garantit un droit d'accès et de rectification auprès du Castel. Les données personnelles sont collectées dans le but de rendre

un meilleur service à l'usager (informations culturelles : ajout, modification ou annulation de spectacle...).

Ces données ne sont pas destinées à être vendues, commercialisées ou louées à des tiers.

En cas de captation audiovisuelle de la manifestation, les spectateurs sont avertis que leur image sera susceptible d'y figurer.

### **Litiges**

Sous réserve des dispositions précédentes, toute réclamation sera formulée par écrit et adressée au Castel par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception, à l'adresse suivante :

*le Castel*  
Mairie de Châteaubernard  
2, rue de la Commanderie  
16100 Châteaubernard

Les transactions visées aux présentes sont soumises à la loi française. En cas de litige le tribunal administratif de la juridiction sera seul compétent.